

# 17 EME TOURNOI DEPARTEMENTAL DE PETANQUE SAPEURS-POMPIERS

SAMEDI 17 JUIN 2023



BOULODROME DE CENON



AMICALE DES POMPIERS  
DE LA BENAUGE



UNION DEPARTEMENTALE  
SAPEURS-POMPIERS  
GIRONDE

## INSCRIPTION TOURNOI DÉPARTEMENTAL S.P DE PÉTANQUE 2023

Centre ou Service : .....Tel. portable .....

Email de contact : .....

### ENGAGEMENT :

	NOM	Prénom
1 <sup>er</sup> joueur(se)		
2 <sup>ème</sup> joueur(se)		
3 <sup>ème</sup> joueur(se)		

- Une équipe peut être mixte et provenir de plusieurs CIS / services
- Chaque équipe prendra l'appellation du CIS ou service du premier joueur
- **2 équipes max par CIS/service** (sauf si le tournoi n'est pas complet)
- 1 feuille par équipe (pensez à faire une photocopie)
- Engagement : 25 euros / équipe payable à l'engagement



### **32 équipes maximum**

**(Dans l'ordre d'arrivée au CS, Cachet de la poste faisant foi)**  
**Il s'agit d'un tournoi officiel qualificatif pour le championnat de France**  
**les 2 et 3 septembre 2023 à Saint Florentin dans l'Yonne (89)**

### **REPAS DU MIDI (Obligatoire pour les joueur(se)s)**

NOMBRE DE REPAS (joueur) ..... 3.....x 15€ =.....45.....€

NOMBRE DE REPAS (accompagnants) .....x 15€ =.....€

FRAIS ENGAGEMENT de l'équipe .....=.....25.....€

Montant total à régler (engagement + repas) : .....€

Paiement par chèque bancaire à l'ordre de : **Amicale des Pompiers de La Benaug**

**Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Benaug**

**INSCRIPTION PETANQUE 2023**

**1 Rue de la Benaug**

**33100 Bordeaux Bastide**

**Renseignement au 06.81.94.94.97 / 06.14.97.24.83**

**A retourner avant le 22 Mai 2023**

## Programme de la journée

- A partir de 08h00..... Accueil des équipes
- 09h00 ..... Début du championnat départemental
- 12h00 ..... Arrêt du championnat – repas
- 13h30 ..... Reprise tournoi A
- 14h30 ..... Reprise tournoi B & C
- Vers 17h30 ..... Remise des récompenses

## Restauration sur site

**Casse-croûte du matin** : Sandwichs saucisses / merguez à régler sur place  
**Buvette (toute la journée)** : Soda, vin, bière pression, café, eau)

### Repas du midi :

- 1 verre de sangria blanche à la pêche
- Entrée de saison
- Fondant de poulet crème cèpes / gratin de pomme de terre
- Fromage
- tarte aux fruits

**Les repas accompagnants peuvent être commandé jusqu'au 22 mai 2023**

## Accès au Boulodrome

BOULODROME de CENON , Place Duvin ( *angle Rue Pasteur et Avenue René Cassagne*)



32

27

« ARRET LA MORLETTE »



\*\*\*\*\*

### Accès depuis la Rocade :

Échangeur 25 > Avenue Jean Zay > Avenue René Cassagne

\*\*\*\*\*

Stationnement possible

dans les rues autour ou sur parking du C.C La morlette à 5 minutes de marche

## REGLEMENT

**Article 1** : Ce championnat départemental est réservé aux adhérents de l'Union Départementale, qui doivent également être adhérents à l'Union Régionale des SP Aquitaine-Limousin et à la Fédération Nationale des SP de France (sapeurs-pompiers et personnels administratifs et techniques du SDIS, actifs ou anciens et jeunes sapeurs-pompiers). Il n'est pas nécessaire de posséder une licence, seule l'adhésion à l'Union Départementale est obligatoire (couverture assurance hors service). Un contrôle sera effectué une semaine avant l'épreuve. AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE EN L'ABSENCE D'ADHESION.

**Article 2** : Le jour du Championnat, les joueurs devront présenter une pièce d'identité à la commission de contrôle. Si tout est conforme, il leur sera remis un badge pour la compétition. Si ce n'est pas le cas, ils ne participeront pas à la compétition afin d'éviter tout engagement frauduleux. Seront seules acceptées les pièces suivantes : Carte Nationale d'identité, Permis de Conduire, Passeport, Licence FFSE (Fédération Française du Sport d'entreprise) ou carte de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

**Article 3** : Le championnat départemental se déroule par poule de quatre. Les deux premières équipes de trois joueurs poursuivent le concours.

**Article 4** : Les perdants de la poule du championnat départemental sont engagés obligatoirement dans un deuxième concours. Celui-ci se dispute par élimination directe.

**Article 5** : Un troisième concours est prévu pour tous les perdants des deux concours. Il se déroule par élimination directe. Toutes les parties se joueront en 13 points.

**Article 6** : Les parties et les graphiques sont placés sous contrôle de représentants de la F.F.P.J.P. Le tirage au sort sera effectué une semaine avant le championnat. Dans la mesure du possible, l'organisateur évitera aux équipes d'un même centre de se rencontrer lors des poules qualificatives dans les deux premiers challenges.

**Article 7** : Les horaires définis devront être respectés sous peine de pénalités. De 5 à 15 mn de retard : - 2 points. Plus de 20 mn de retard : partie perdue.

**Article 8** : Le prix d'engagement est de 25 € par triplète.

**Article 9** : Les challenges sont remis en jeu tous les ans et acquis au bout de trois ans.

**Article 10** : Les équipes mixtes hommes et femmes issues de centres ou de services différents sont acceptées. L'équipe portera le nom du centre ou service et représentera donc son centre ou service.

**Article 11** : Ce championnat départemental sera qualificatif pour le championnat national. Les 8 premières équipes du concours principal (concours A), les 4 premières du concours consolante (concours B) et les 2 premières du concours complémentaire (concours C), soit 14 équipes au total, seront qualifiées pour participer au championnat national. L'équipe qualifiée devra présenter au National au moins 2 joueurs du concours départemental avec la possibilité de choisir le 3ème partenaire. Dans le cas contraire, l'équipe ne sera pas retenue et le bureau départemental de la section pétanque retiendra dans l'ordre la 9ème équipe du concours A ou la 5ème du concours B ou la 3ème du concours C et ainsi de suite.

**Article 12** : Droit à l'image. Tout participant à la compétition autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, et ce, pour une durée illimitée.

